

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL  
24 AVRIL 2026

Présents : Alizée, Amélie, Victoria, Anthony, Nicolas, Emmanuel, Elodie, Léa, Emilie

Absent : Philippe G. (pas de pouvoir)

**Approbation du CR de la dernière réunion : OK**

**Création du poste permanent de rédacteur 6 heures hebdomadaires :**

Lucie va, par bonheur, rester avec nous ! Pour faciliter son emploi du temps à venir dans ses différentes missions et lui permettre de continuer à travailler chez nous, les deux permanences du mardi et du jeudi se transformeront en une permanence de six heures hebdomadaires le lundi. Les élus tiendront donc une permanence tous les samedis matin, de 10h à 12h, en complément.

Unanimité (10 voix)

**Renouvellement membres CCID :**

Il y a besoin de nommer de nouveaux membres au sein de la commission des impôts directs

Concerne les impôts des entreprises, des locaux professionnels, des locations touristiques (AirBnb, gîtes, etc.)

Besoin de nommer 24 membres parmi les habitants (qui doivent obligatoirement payer une taxe foncière) pour constituer la liste des candidats à la commission électorale.

Puis, parmi les 24 personnes sélectionnées, 6 titulaires et 6 suppléants seront tirés au sort par la DGFIP

Les 24 personnes sélectionnées : Thomas Laforêt (compagnon d'Amélie),

Amélie Boudinot,

Anthony Haas,

Dorothee Coulon,

Emmanuel Casali,

Jean-Louis Casali,

Elodie Mondy,

Léa Wiesener,

Clément Quaire (compagnon de Léa),

Philippe Deseveaux,

Philippe Grangier,

Pierre-Emmanuel André,

Lucas Aubry,

Pascal Barthélémy,

Jean-Paul Marchal,

Jean-Marie Coin,

Viviane Bertolotti,

Emmanuelle Revy,

Sylvie Mazélerat,

Isabelle Arnould,

Hervé Tisserand,

Emilie Antoine,



Kévin Guillaumot,  
Emilie Ligey

**Propositions membres commission électorale :**

Désignation de trois membres pour la commission de révision des listes électorales. Pour la commune, Amélie Boudinot se propose.  
Le conseil propose aussi Agnès Racle et Vincent Masson

**Convention AICA :**

Avant, existait une ACCA à Neurey. L'association a été dissoute en 2024. Une AICA (Association intercommunale de chasse agréée) a été recréée avec la commune de Varogne.

Nécessaire de remettre à jour la convention au nom de l'AICA

Prix du loyer : 450 euros

Prise en charge de l'entretien de 5 km de lignes à la charge de l'association sur 5 ans convenue lors de la signature de la convention

=> Besoin de rencontrer le nouveau président de l'AICA, Benjamin Lempereur. L'agent ONF, Francis Gérard, viendra également lors d'un prochain conseil municipal pour parler de la gestion de la forêt communale

Anthony demande à ce qu'un petit geste soit fait sur le loyer demandé à l'AICA, car il met en difficulté les finances de l'association (qui doit aussi payer un loyer de 260 euros sur Varogne). L'association doit aussi payer les taxes sur les dégâts de chasse, qui ont augmenté récemment.

Alizée précise que la surface des bois louée est bien inférieure à Varogne par rapport à Neurey-en-Vaux .

=> valide la convention donnant le droit de chasse à l'AICA, avant la rencontre avec le président de l'AICA pour renégocier la convention et ses modalités. Un vote sur la redevance sera prévu à cette occasion.

**Correspondant défense :**

Pas nommé le correspondant défense lors du précédent conseil. Alizée sera désignée.

**Délégué à la CLECT :**

Besoin de désigner un représentant délégué et un suppléant à la commission locale d'évaluation des charges transférées

Nicolas Ragonnet est nommé délégué

Philippe D. sera nommé suppléant

**Demande de révision carte communale :**

La mairie a reçu une demande de Florian Guillaumot, enfant du village dont les parents vivent à Neurey, demandant la révision de la carte communale.

Florian demande la révision d'une parcelle actuellement non-constructible (parcelle n°208 appartenant à ses parents M et Mme Jean-Claude Guillaumot), dans la rue du Saulnier, afin de la viabiliser et y développer un projet à vocation touristique (3 à 6 chalets de 20 m<sup>2</sup> chacun) pour développer l'attractivité touristique locale



Alizée a appelé Florian pour en discuter, mais aucune démarche n'a été faite pour le moment du côté de FG. La parcelle se situe dans le périmètre de 200 mètres autour de l'église, soumis aux exigences des Bâtiments de France. Il est donc nécessaire de prendre ces paramètres en compte pour concevoir le projet.

La révision d'une carte communale – pas sur un seul terrain, mais de manière globale – représente un coût estimé entre 10k et 15k (dernière révision en 2013). Il se pose également la question de transformer la carte communale en PLU (obligation à venir dans les prochaines années?).

Projet pas assez abouti et dans une zone peu propice à des hébergements touristiques => unanimité sur la décision de ne pas réviser la carte communale pour le moment.

### **Panneau Pocket :**

On abandonne l'idée, car la communauté de communes a convenu d'un accord avec IntraMuros (même principe que Panneau Pocket), gratuit pour les communes de TDS. L'application est déjà utilisée par la mairie.

### **Contrôle de l'eau :**

L'ARS nous a prévenu que le taux de chlore dans l'eau était un peu élevé (1,26g/l contre les 0,1g/l autorisés), sans pour autant rendre l'eau impropre à la consommation.

Des ajustements ont été effectués hier au niveau du système de chlore et un contrôle du taux de chlore a été réalisé cet après-midi => le taux a déjà baissé

### **Compteur d'eau de la maison d'Alain Saget :**

Une revue des canalisations réalisée sur site => besoin de prolonger le compteur d'eau, qui est en bout de ligne et reçoit beaucoup d'eaux parasites, avec une purge plus bas. Besoin de faire venir un artisan agréé pour constater qu'il est nécessaire de faire les travaux et obtenir un devis (permettra aussi de déterminer ce qui est à notre charge ou pas)

Cette demande ne vient pas d'AS lui-même, mais de la mairie directement, car le compteur ne tourne pas normalement en raison des eaux parasites qui arrivent

Emmanuel profite de ce sujet pour préciser qu'Aurélien B. a fait poser, sur demande de la commune, un compteur d'eau. Cependant, le compteur a été posé sur la propriété de Monsieur Charopin, Emmanuel C. ne peut donc pas se brancher sur le compteur. La mairie va retrouver les plans et trouver la solution pour que le compteur soit déplacé à la bonne place

Problème aussi chez Anthony, dont le compteur a été posé au sein de sa propriété, contrairement à l'obligation (votée lors d'un CM du précédent mandat) de le poser en bordure de propriété

Philippe D. pas d'accord sur le fait que les gens fassent leur relevé de compteurs eux-mêmes. Voudrait qu'un contrôle soit réalisé par un représentant de la mairie. Elodie est volontaire, tout comme Victoria et Philippe D. (sera prioritaire, en tant qu'adjoint, pour mener la mission de relevé)

Pour faciliter la collecte et que tout se passe bien avec les habitants, une communication sera réalisée en amont pour annoncer la date de la collecte (fin mai)

### **Devis travaux forestiers :**

Francis Gérard, agent ONF, nous a présenté un devis pour les travaux forestiers de l'année (4 980 € HT, donc environ 6 000). Nous avons sollicité l'entreprise Ogier Patrick à Linxert pour un devis sur les mêmes prestations, établi à 3 712 € TTC  
Le conseil municipal attend la visite de Monsieur Gérard pour discuter de nombreux sujets relatifs à la gestion de la forêt communale  
=> le conseil valide le devis de Patrick Ogier et l'ONF sera prévenu de ce choix

### **Cérémonie du 8 mai :**

Alizée a demandé à Monsieur Thary, professeur de l'école de Neurey, si les élèves pouvaient chanter la Marseillaise durant la cérémonie

Nicolas se propose pour être le porte-drapeau lors de la cérémonie

Pour l'organisation, il faudra mettre les drapeaux en berne le matin. Besoin d'acheter de la nourriture (va solliciter la supérette de Conflans et ira à Leclerc pour le reste des courses)

Cérémonie à 11h

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE VENDREDI 5 JUIN A 20 HEURES**

